L'instruction

On a vu que M. de Morès a été conduit ce matin devant M. Couturier, dès dix heures et demie.

M. Couturier, juge d'instruction, a fait transférer cet après-midi M. de Morès à Mazas. Il a entendu les témoins de M. de Morès qui lui ont affirmé que la rencontre avait eu lieu de la façon la plus régulière.

M. Guibert, médecin-légiste a remis à M. Couturier son rapport sur l'autopsie.

L'enquête sur cette déplorable affaire sera hâtivement menée. Les éléments en sont d'ailleurs dès maintenant réunis. Il est donc probable que l'affaire viendra dans la première quinzaine du mois d'août.

**

Le Courrier du Soir annonce que M. de Morès sera remis en liberté demain après les obsèques du capitaine Mayer.

L'espionnage

(Nouveaux détails)

Paris, 25 juin. — Nous avons annoncé hier l'arrestation d'un employé du ministère de la guerre, nommé Greiner, inscripé de détournements de pièces importantes.

Un ami de Greiner, le maréchal des logis Oudin, avait été également impliqué dans cette affaire.

L'enquête a établi qu'il n'y avait eu entre eux que des relations de camaraderie et que le maréchal des logis ignorait les agissements de l'employé.

Oudin a été remis en liberté.

Depuis quelque temps, les allées et venues de Greiner avaient paru suspectes. On l'avait vu à plusieurs reprises pénétrer dans une maison de l'avenue Marceau, où habitait le capitaine Borup, attaché militaire de la légation des Etats-Unis, qu'on soupçonnait de pratiquer l'espionnage en faveur de l'Allemagne et de l'Italie. Greiner fut filé par des agents. On acquit la certitude qu'il apportait au capitaine Borup des documents importants. Les pièces, les plans étaient photographiés et rendus ensuite à l'employé. Greiner a été arrêté, avant-hier soir, par M. Mourges, commissaire de police du quartier des Champs-Elysées, au moment où il entrait dans la maison habitée par l'attaché militaire.

On sait que cette arrestation a été opérée en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. Couturier, juge d'instruction. Elle a été motivée par un rapport que l'amiral Gervais avait adressé au ministère de la marine.

Depuis longtemps la conduite de Greiner laissait à désirer, et ses chefs avaient remarqué que les pièces qui lui étaient confiées n'arrivaient à destination qu'avec des retards inexplicables. L'amiral Gervais fit ouvrir une enquête.

Il y a quelques jours, il remit à un commis chargé de le surprendre en flagrant délit d'espionnage, une enveloppe portant l'inscription : Pièces confidentielles.

L'enveloppe devait être déposée au cabinet du ministre le soir même, avant la fermeture des bureaux.

Elle ne contenait qu'une feuille de papier avec ces mots :

« Toute personne qui sera trouvée en possession de ce document sans avoir qualité pour le détenir sera passible des articles édictés par la loi sur l'espionnage. »

Greiner s'empressa, comme on s'y attendait, de serrer le papier dans sa redingote et de le porter chez lui. Mais le soir même, comme il se rendait chez la personne à laquelle il avait coutume de remettre les documents qu'il dérobait, deux agents lui mettaient la main au collet.

Le scandale qui éclate à propos du capitaine Borup, attaché militaire de la légation les Etats-Unis, n'a pas surpris les officiers de la garnison de Paris, du moins ceux qui appartiennent aux états-majors.

Depuis plusieurs mois déjà des bruits fâcheux couraient sur son compte : on racontait qu'abusant de son titre de représentant d'une nation amie, il faisait de l'espionnage pour le compte de l'Allemagne.

On n'avait aucune preuve précise ; mais les présomptions étaient très fortes, aussi les officiers français le tenaient-ils à l'écart. Ces rumeurs avaient même dépassé les milieux militaires ; pour tous ceux qui en avaient connaissance, on ne devait pas tarder à connaître la vérité.

La vigilance des services de sureté leur a donné raison.

Paris, 25 juin. — Le *Courrier du Soir* affirme que c'est dans les papiers saisis chez Rivat, le garçon de bureau du ministère de la guerre qu'on a découvert les premiers indices de la trahison de Greiner du ministère de la marine. Ce fait qui démontre que des relations existaient entre les deux individus donneraient aux deux affaires une gravité plus considérable.

La guerre au Dahomey

LE BLOCUS

Kotonou, 25 juin. — Le capitaine de vaisseau Reyniers a officiellement notifié le blocus de la côte du Dahomey aux gouverneurs de la colonie allemande du Petit-Popo et de la colonie anglaise de Lagos, ainsi qu'au consul allemand et au commandant du port portugais de Whydah.

Il les a en outre avisés que les ports de Kotonou et de Grand Popo et d'Agoué, où nous avons des garnisons, restent ouverts aux bâtiments de commerce des puissances neutres, sous la condition expresse que toute importation d'engins de guerre est interdite.

Une déclaration de Behanzin

Kotonou, 25 juin. — Le 4 juin dernier, le colonel Doods avait adressé à Béhanzin un ultimatum lui enjoignant de restituer les otages français qu'il détenait tant à Whydah qu'à Abomey et d'évacuer divers territoires français que ses troupes avaient envahis.

Le roi de Dahomey vient de répondre à cet acte en écrivant au commandant de nos établissements du Bénin que, en ce qui concerne sa première réclamation, satisfaction lui a été donnée, puisque, soit par voie d'échange, soit de plein gré, tous les otages ont recouvré leur liberté.

Il se refuse d'évacuer les territoires occupés qui sont, dit-il, le domaine que lui léguèrent ses pères. Quant au pays de Décamé récemment envahi il ne le quittera que lorsque notre départ de Porto-Novo rendra la sécurité à sa capitale.

La situation

En même temps que nous apprenions la réception de ce document par le colonel nous étions informés du renforcement des contingents qui enserrent Kotonou. Deux mille guerriers ont rallié les troupes campées à Kotonou et à Abomey Salaville. Dans la nuit du 23 une colonne ennemie vint même en reconnaissance à peu de distance des palissades, mais son approche ayant été signalée elle n'a rien tenté. Toutefois elle enleva un noir de Kotonou employé au wars.

Dans le pays de Décamé la situation reste stationnaire, 3000 soldats sont retranchés dans un camp de guerre à mi-route de Porto-Novo et d'Abomey.

UN ENFANT ASSASSINÉ PAR SON PÈRE

Paris, 25 juin. — Un drame terrible, dont on ignore encore les causes, a eu lieu ce matin, 20, rue St-Blaise.

Un nommé Louis Maréchal, 32 ans, ce matin pendant l'absence de sa femme, prit son revolver, l'arma, et s'approchant de son fils, un enfant de dix ans, lui tira un coup dans la tête.

Croyant l'avoir tué, Maréchal s'est fait sauter la cervelle.

Lorsque des voisins accourus au bruit des détonations sont entrés dans la chambre, Maréchal avait cessé de vivre.

Son enfant, qui n'a été que légèrement atteint, a été transporté à l'hôpital Tenon.

On ignore encore les motifs qui ont pu pousser Maréchal à cet acte.

L'instruction du tir aux enfants

Paris, 25 juin. — Il est question d'organiser dans chaque école en France des sociétés de tir à la carabine Flobert, sous la surveillance des instituteurs.

A partir de 12 ans, les enfants apprendraient à manier une arme, à épauler, viser et tirer.

La dépense est estimée à environ 50 francs pour chaque commune.

UN COMPLOT ANARCHISTE

L'enlèvement prémédité de Deibler

On lit dans le *Figaro* :

Les anarchistes ont tenté le 21 juin un coup qui aurait eu, s'il avait réussi, un retentissement extraordinaire.

Mardi dernier, vers 9 h. 1[2 du soir, M. Deibler sortait d'un petit café de la rue Vicq-d'Azir. Sur la terrasse il causait gaiement avec un autre consommateur qui l'accompagnait jusqu'à sa porte.

Chemin faisant, ils croisaient quatre homme et un landau stationnant sur le trottoir.

Le bourreau de Paris ne pouvait se douter que les quatre hommes étaient quatre redoutables compagnons anarchistes et que le landau était destiné à l'emporter.

Sans l'ami bienfaisant, qui bien inconsciemment l'a sauvé, M. Deibler était en effet mardi soir enlevé par les anarchistes et séquestré pendant quelques jours.

Un hasard nous a mis sur la piste de ce nouveau complot des amis de Ravachol.

Nous pouvons donner tous les détails, dont nous garantissons l'absolue authenticité et que nous racontons aujourd'hui d'après des renseignements minutieusement exacts, d'autant plus que les principaux chefs de cette étrange expédition ont mis la frontière entre eux et la justice.

Déjà lors du premier procès de Ravachol devant la cour d'assises de la Seine les compagnons, en prévision de la peine capitale qu'ils redoutaient pour leur ami, avaient résolu de séquestrer le bourreau.

Il avait été même question de le *supprimer* mais quelques-uns d'entre eux ayant fait remarquer que Deibler n'était, en somme, qu'un simple ouvrier, on décida dans le « Milieu » qui devait agir de le garder simplement sous clef pendant quelques jours, sans le maltraiter en aucune façon.

Les compagnons songèrent aussi un instant à s'emparer des bois de justice.

Ils réussirent même à pénétrer dans le hangar où ils sont remisés, mais se rendant vite compte des difficultés de l'entreprise, ils abandonnèrent ce projet.

La cour d'assises de la Seine n'ayant condamné le fameux anarchiste qu'aux travaux forcés à perpétuité, le coup contre Deibler fut ajourné et son exécution — sans jeu de mots — remise à la veille de sa comparution devant le jury de Montbrison.

Alors, avec mille précautions, on prépara l'affaire.

Le bourreau de Paris fut mis en observation, en *filature*, on comme dit à la sûreté, et les compagnons furent bien vite fixés sur ses habitudes.

C'étaient des ouvriers — jamais le même — qui filèrent la future victime.

On sut que M. Deibler se rendait chaque soir de 8 h. 1[2 à 9 h. 1[2 dans un petit café de la rue Vicq d'Azir, non loin de sa demeure — il habite au n° 3 de cette rue. — Le bourreau de Paris, assez taciturne, s'asseyait seul devant une table, buvait un mazagran et s'en allait sans dire un mot à personne. Les habitués de ce café ignoraient la profession et le nom de cet habitué silencieux.

Le plan du rapt fut vite tracé et date fut prise, comme nous l'avons dit plus haut, pour le mardi soir 21 juin.

. . . .

A huit heures trois quarts, le coupé stationnait devant le Grand U. Notre homme, prétextant une affaire urgente, s'excusa près de nos deux confrères, les quitta brusquement, sauta dans la voiture et fila au lieu du rendez-vous.

Au haut de la rue du Faubourg-du-Temple, chez le dernier marchand de vins à gauche, on trouva deux des complices auxquels O… donna des instructions, puis le coupé repartit et rejoignit le landau dans lequel avaient pris place trois compagnons et qui stationnait, attendant les ordres, boulevard de La Villette.

Des trois compagnons, deux munis de cordes, étaient chargés de ligotter M. Deibler, l'autre tenait tout prêt un bâillon pour l'empêcher de pousser un seul cri. Sur le siège avec le cocher un quatrième complice devait indiquer la route à suivre.

En quelques mots, le rôle de chacun fut indiqué par X… et les ordres exécutés avec une remarquable discipline.

Le landau, toujours garni de trois hommes vint silencieusement se ranger contre le trottoir, rue Vicq-d'Azir, entre la demeure de M. Deibleir, et le café situé au coin de cette rue et de la rue Claude-Vellefaux, où, chaque soir M. de Paris avait coutume de venir prendre son mazagran.

Le coupé occupé par O… dirigeant et observant toute l'action se tenait au coin de la rue Vicq-d'Azir et du boulevard de La Villette.

Sur le trottoir de la rue Vicq-d'Azir, près du landau, quatre ouvriers se promenaient attendant la sortie de M. Deibler.

Aussitôt que ce dernier serait assez rapproché du landau, ils devaient le saisir brusquement et le jeter dans la voiture qui filerait à toute vitesse.

A ce moment, M. Deibler, assis à une table contre un vitrage à travers lequel on eut pu au besoin l'apercevoir et le surveiller, vidait placidement son verre de café.

Cependant, pour plus de sureté, un des compagnons pénétra dans l'établissement et s'y fit, debout devant le comptoir, servir un verre de cognac.

De sa place il reconnut formellement le bourreau dans un miroir.

Quelques instants après, il sortait. L'enlèvement paraissait assuré, et déjà M. Deibler avait payé sa consommation, lorsqu'il fut rejoint par un sien ami avec lequel il engagea, tout en sortant du café, une conversation qui se prolongea, pendant environ dix minutes sur le trottoir.

Pendant ces dix minutes, les conjurés, non pas ceux-là mêmes qui devaient exécuter le coup, mais ceux qui étaient postés à une certaine distance en observation, purent contempler à loisir l'exécuteur des hautes œuvres bavardant et gesticulant en pleine lumière, c'est-à-dire sur le seul point de la voie publique qui fût éclairé.

A ce moment O… quitta son poste et, tournant au grand pas de course tout un pâté de maisons, alla signifier aux hommes apostés sur et autour du landau, qu'aucune tentative ne devait être faite si M. Deibler et son ami ne se séparaient pas.

Les deux causeurs descendirent tranquillement la rue Vicq-d'Azir jusqu'au n° 3, — devant la porte de laquelle ils se séparent avec force poignées de main.

Le coup était manqué.

Ils songèrent un moment à l'attendre le lendemain, mais on leur signala des allées et venues d'agents qui purent leur donner à supposer que le complot était éventé.

LA BETTERAVE

LE TRAFIC-FRONTIÈRE

UNE DÉMARCHE DE M. DRON

Notre honorable ami, M. G. Dron, député de Tourcoing, nous adresse la lettre suivante :

Paris, 24 juin 1892.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous communiquer la copie d'une lettre que m'écrit M. le ministre de l'agriculture, en réponse aux démarches que j'ai faites à l'appui des pétitions signées par bon nombre de cultivateurs habitant le canton de Tourcoing-Nord.

Paris, le 23 juin 1892.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les diverses pétitions qui m'ont été adressées par les cultivateurs de betteraves de la région du Nord au sujet du régime à appliquer au trafic-frontière par suite de la cessation des traités de commerce du 31 octobre 1881 entre la France et la Belgique.

J'ai l'honneur de vous informer que cette affaire a été l'objet d'une correspondance entre mon administration et le Ministre des affaires étrangères, et que dans une lettre en date du 15 mai dernier, j'ai exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'établir une zône frontière qui aurait pour effet de porter atteinte à la loi du 11 janvier dernier.

Agréez, Monsieur le Député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'agriculture,

DEVELLE.

A M. Dron, député.

En résumé, les cultivateurs de la région ne doivent pas penser qu'ils ont dès aujourd'hui gain de cause; mais l'affaire est en bonne voie.

Tout porte à croire que, dans ses pourparlers avec la Belgique, M. le ministre des affaires étrangères se conformera à l'avis nettement exprimé par son collègue de l'agriculture, et que les tarifs douaniers votés par les Chambres s'appliqueront aussi bien aux betteraves récoltées dans la zône de 10 kilomètres qui avoisine la frontière qu'aux betteraves récoltées dans le reste du territoire belge.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. DRON,

député.

Les indignations de « La Croix »

La *Croix du Nord* ne paraît pas très satisfaite de la demande d'expulsion formulée par nous, au sujet des jésuites de Mouveaux.

Pour la circonstance, elle habille ces derniers en patriotes et s'écrie sur un ton lyrique :

« Arrachez si vous l'osez au vieux sol de la patrie ces fils de France, qui ont droit, autant que vous, à l'air et au soleil du pays natal. Arrachez-les et vous aurez prouvé une fois de plus, que vous êtes des tyrans implacables et des tyrans fanatiques de la haine. »

Nous regrettons d'apprendre à la *Croix du Nord* que les jésuites se soucient de la patrie autant qu'un goujon d'une noisette.

La sainte cohorte qui marche sous la bannière de Loyola, n'a pas d'autre drapeau que celui de son ordre. Les jésuites sont internationaux et « ces fils de France » sont aussi bien les fils de la blonde Allemagne ou de la brune Espagne.

Mais c'est là un détail. Nous connaissons ces oiseaux de mauvais augure et nous n'éprouvons plus depuis longtemps, à ce sujet le désir de nous indigner.

Ce qui est beaucoup plus caractéristique, c'est que notre articulation relative à la présence réelle d'une congrégation à N.-D. du Haut-Mont, n'a provoqué aucune protestation, aucun démenti de la part des journaux cléricaux.

C'est donc bien en tant que congrégation, que les jésuites sont installés à Mouveaux.

Et c'est pourquoi nous réclamons avec une instance que la *Croix* qualifiera sans doute de mauvais gout, la dissolution de ce nouveau groupe de jésuites.

C'est pourquoi nous demandons leur expulsion de la sainte bagnole dans laquelle ils opèrent.

Nous réclamons simplement contre eux l'application des lois en vigueur et nous sommes d'autant plus à l'aise pour parler ainsi que M. le garde des sceaux a ces jours derniers, fait au Parlement, à ce sujet, une déclaration formelle.

Nous sommes convaincus d'ailleurs que l'honorable ministre de la justice saura mettre ses actes en accord avec ses énergiques affirmations.

Le supérieur de Notre-Dame du Haut-Mont et les pères placés sous ses ordres peuvent, par conséquent s'attendre à une expulsion prochaine.

Nous ne demandons pas la mort des pécheurs, mais nous réclamons d'eux l'obéissance aux lois, les jésuites y étant soumis comme le commun des mortels.

Les journaux cléricaux qui, pour obéir au pape, sont subitement devenus républicains, ne protesteront sans doute pas trop fort contre notre réclamation qui n'est en somme qu'un rappel à un des principes de notre formule démocratique : *Egalité*.

E. L. B.

P. S. — Nous nous occuperons demain du défi de la *Croix*.

Simple question

Nous lisons dans la *Croix du Nord* :

« Malgré l'évidence des faits le *Progrès* prend définitivement parti pour le sieur Polvent.

Entre l'affirmation de ce menteur avoué et celle de l'honorable P. Didierjean, si nette, si digne et si positive pourtant, le F∴ Lagrillière n'hésite plus.

Il opte pour la parole du faussaire, sous le stupide prétexte que le supérieur de Mouveaux a dû se servir dans son démenti de quelque *réticence mentale* (sic): On n'est pas plus folichon.

Sans nous arrêter aux qualificatifs fantaisistes dont la *Croix* décore les affirmations.... qui n'affirment rien, du Père Didierjean, nous retenons simplement au point de vue du procédé, les citations du jésuitique journal.

Où a-t-il vu que nous ayons parlé de *réticence mentale* ?

La Croix qui souligne audacieusement, sa citation, du mot (sic) nous obligera de nous faire savoir dans quel numéro du *Progrès* nous avons écrit cette ânerie ?

Les Arrêts du colonel de Benoist

Le *Réveil du Nord* prétend que nous l'accusons d'être passé à la réaction parce qu'il a pris parti pour M. le colonel de Benoist contre M. le Préfet du Nord.

Nous n'avons point dit cela.

Nous avons dit, et nous répétons, qu'au *Réveil* les convictions et les principes sont choses secondaires. Que les questions de personnes, les rancunes misérables et basses dominent tout et sont les seuls guides des polémiques de ce journal.

Son attitude dans l'incident de Benoist l'a prouvé une fois de plus. Et si l'on prenait la peine de feuilleter la collection de ce journal prétendu radical, on y constaterait que toutes ses attaques, tous ses coups, toutes ses habituelles calomnies sont presque toujours dirigés contre les républicains, et que la plupart du temps les réactionnaires sont épargnés.

Le *Réveil* s'en tient à son racontar que M. le Préfet du Nord aurait dénoncé au ministre de la guerre les officiers qui assistèrent il y a quelques mois à la conférence de M. le marquis de Morès. C'est toujours le même système qui consiste à affirmer sans preuve, et à maintenir ses audacieuses affirmations à l'encontre des plus formels démentis.

A cela, que répondre et que faire?

Un de ces jours le *Réveil* accusera un de nos amis d'avoir volé les tours Notre-Dame, et lorsque nous lui dirons que ce n'est pas vrai, il déclarera comme aujourd'hui que notre démenti n'a pas de valeur!!

Ajoutons, pour l'édification du *Réveil*, que M. le Préfet est resté complètement étranger à l'incident. Il n'a adressé aucune plainte ni au général, ni au ministre. C'est M. le général Loizillon seul qui a remarqué l'absence de M. Vel-Durand à la réunion hippique, qui a demandé des explications à M. le colonel de Benoist, et qui ne les ayant pas jugées satisfaisantes, a infligé quinze jours d'arrêts de rigueur au commandant du 19e chasseurs, M. le préfet n'a connu qu'indirectement la punition dont M. de Benoist avait été l'objet.

Enfin, contrairement à ce que nous avions annoncé — et à ce que tous les journaux de Lille et de Paris ont annoncé après nous — le ministre de la guerre n'a pas doublé la punition du colonel, qui reste fixée à quinze jours d'arrêts de rigueur.

G. R.

L'APPEL DES RÉSERVISTES

Voici comment se fera cette année l'appel des réservistes des classes 1882-1885.

Première série. — Seront convoqués du 22 août au 18 septembre, les régiments régionaux des bataillons de chasseurs à pied, les réservistes des régiments d'infanterie subdivisionnaire des 1er, 2e et 3e bataillons du 1er corps d'armée.

2e série. — Seront convoqués du 26 septembre au 23 octobre, les réservistes des 4e bataillons du 1er corps d'armée et les réservistes des 1er, 2e et 3e bataillon des régiments dont le 4e a été convoqué en 1re série.

Chronique locale

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Ecole nationale des arts industriels. — Musée ouvert de 10 heures à 2 heures.

Grand-Théâtre. — A 11 h. 1[2, grand concert donné par les dames viennoises.

Grand concours de chiens ratiers. — A 4 heures, chez M. A. Mesplomb, place du Trichon.

Parc Barbieux. — A 5 heures, concert par la Grande Harmonie et la Lyre Roubaisienne.

Ducasse du Jean Ghislain. — Fête de quartier.

Salle de la Paix, boulevard de Belfort. — A 4 heures, grand concert suivi de bal au bénéfice des grévistes de la Société anonyme.

La question théâtrale

La lettre de M. Demettre, directeur du théâtre des Menus-Plaisirs à l'Epeule vient appuyer l'argumentation que nous n'avons cessé de développer au sujet de la subvention théâtrale.

Ou bien la ville dépense son argent pour assurer du bon théâtre à ses concitoyens et elle ne peut arriver à ce résultat qu'en réservant sa subvention à un théâtre unique.

Ou bien la subvention est affectée à satisfaire divers intérêts de quartier, et alors en avantageant un quartier au détriment des autres quartiers il y a une injustice notoire.

Les socialistes ne se sont-ils pas engagés à une répartition équitable des deniers municipaux?

Affecter 25,000 francs à un théâtre que l'allocation précédemment attribuée de 16,000 francs subventionnait largement pour le genre abordé et le niveau artistique atteint serait une singulière façon de faire concorder ses actes avec ses promesses, alors qu'on refuserait tout subside aux théâtres des autres quartiers, également desservis par des Roubaisiens, contribuant eux aussi à la prospérité d'une agglomération.

Il y a peut-être exagération de la part de M. Demettre à dire que les 25,000 francs du théâtre du Fontenoy passeraient dans les poches du brasseur, de même que les 25,000 du Grand-Théâtre serviraient à garnir le gousset des actionnaires.

Ces actionnaires et brasseur (dont la ville n'a pas à se préoccuper) trouveraient, certes, leur compte en assurant la location de leurs immeubles ; mais, il faut bien admettre aussi que les directeurs en dépenseraient une partie pour engager leur troupe et monter leurs spectacles.

Là n'est pas la question, ce qu'il importe de savoir c'est :

1° S'il est juste de donner la moitié de la subvention au théâtre d'un quartier, alors qu'on refuse une maigre allocation aux théâtres des autres quartiers ?

2° Si ce théâtre de quartier en donnera à la ville pour son argent ?

3° Si la somme allouée au Grand-Théâtre permet l'interprétation des œuvres lyriques.

La logique, la justice, l'évidence répondent à la première question :

Si vous subventionnez un quartier vous devez une subvention aux autres !

En donnant 25,000 au théâtre du Fontenoy, si on ne l'oblige pas à posséder une troupe et un orchestre complets, si un cahier de charges sérieux n'assure une interprétation en tous points excellente des genres qu'il enlève au Grand-Théâtre, nos édiles gaspilleront tout bonnement les deniers communaux et l'on ne se fera pas faute de le leur reprocher.

En affectant 25,000 fr. au Grand-Théâtre pour interpréter le grand opéra, on le met en même temps dans l'impossibilité d'engager la troupe indispensable à l'interprétation des œuvres lyriques. On ne peut non plus espérer déplacer la troupe de Gand pour mille francs par représentation, entraînant le déplacement hebdomadaire de 100 personnes auxquelles il faut payer le voyage, le coucher et un cachet supplémentaire.

Voudrait-on arriver à la suppression du Grand Théâtre et des représentations du grand opéra? C'est ce que l'on ferait bien d'avouer si cela était.

Les roubaisiens et les habitants aisés de nos canton pourraient toujours quand l'envie leur en prendrait assister à un bon spectacle en allant à Lille, mais peut-être les nombreux ouvriers autrefois si assidus aux belles représentations lyriques de notre Grand Théâtre seraient-ils les premiers à se plaindre d'être privés par la faute de leurs mandataires municipaux d'une distraction artistique qu'on leur assurait jusqu'ici dans des conditions peu coûteuses.

LIONEL.

Conseil municipal. — La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 8 juillet prochain.

Réunions de commissions. — Une réunion de commissions, pour la réception définitive de différents travaux aura lieu à la mairie le mercredi à 9 heures.

**

La quatrième commission se réunira demain 27 juin à 6 heures du soir pour la lecture du programme de la fête du 14 juillet prochain.

**

La commission intercommunale des Tramways se réunira à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing mardi 28 courant à 4 heures du soir pour examiner la question des tramways.

Funérailles. — Hier matin, à dix heures, en l'église Notre-Dame, ont eu lieu les funérailles de M. Octave Parsy, ancien vendeur de la maison Courmont frères.

Une nombreuse assistance a tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure ce vieux et sincère républicain, cet ouvrier de la première heure que la jeunesse actuelle oublie trop, hélas ! Ceux-là seuls qui ont lutté avec lui savent ce qu'il a fallu aux anciens de courage, d'énergie et de persévérance pour conquérir une à une les libertés dont nous jouissons aujourd'hui.

On ne saurait trop glorifier cet homme dont le dévouement n'avait d'égal que la modestie et dont toute l'ambition était le triomphe de la République.

Parsy a eu cette satisfaction avant de mourir, de voir ses adversaires rendre hommage aux idées qu'il a défendues toute sa vie en déclarant de tous côtés que la forme du gouvernement est aujourd'hui indiscutable.

Qu'il repose en paix.

Son souvenir vivra éternellement dans la mémoire de tous les républicains roubaisiens et quand on prononcera son nom, ce sera pour dire : Octave Parsy fut un honnête homme et un excellent citoyen.

De superbes couronnes ont été offertes par les anciens employés de la maison Courmont, par la société des pêcheurs les *Vingt*, dont il faisait partie et par ses amis politiques.

Nous avons remarqué dans l'assistance MM. Charles Dandet, ancien maire de Roubaix ; François Roussel, Debuchy, Louis Willem, Charles Junt et Henri Briet, anciens conseillers municipaux ; les membres du bureau du comité radical et un grand nombre de membres de la Ligue républicaine, dont le défunt faisait partie.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. le docteur Largillière, ancien conseiller général ; H. Deschamps, conseiller d'arrondissement ; E. Fournier ; A. Vaissier, ancien conseiller municipal ; N. Lemaire ; A. Spriet, adjoint au maire de Wasquehal ; V. Delimal, employé de la maison Courmont de Lille ; O. Lainé, ancien employé de la maison Courmont, à Roubaix.

Au cimetière, M. Henri Deschamps a prononcé, d'une voix émue, le discours suivant :

Messieurs,

J'ai reçu des amis du défunt la douloureuse mission de dire un dernier adieu à l'homme dévoué, au vieux républicain que la mort vient de frapper si brusquement.

Octave Parsy, qui vient d'être enlevé à l'affection de sa femme, de ses enfants, de ses amis, d'une façon si prématurée, était un cœur sincère et loyal il était bon et serviable, accessible aux malheureux qu'il aimait à soulager par ses bienfaits.

Il fut aussi un républicain aux convictions inébranlables, un des soldats de la première heure, dont les rangs hélas, s'éclaircissaient trop rapidement.

Aux périodes troublées où la République était en danger, Parsy fut un de ses plus fervents défenseurs, puisant dans ses convictions républicaines une énergie sans cesse renouvelée ayant une foi ardente dans le succès définitif de cette République qu'il aimait tant.

Aujourd'hui que la République triomphe, qu'elle n'est plus discutée, que ses adversaires d'hier s'inclinent devant elle, aujourd'hui que, grâce à l'ère de liberté et de prospérité, qu'elle a ouverte, la démocratie marche à pas de géant, le plus grand nombre ignore, ou a oublié trop facilement tout ce qu'il a fallu de courageuse initiative, de dévouement, de sacrifices aux vétérans de l'armée républicaine pour triompher.

Et c'est parce que nous nous souvenons, parce que nous savons combien ils ont souffert, parce que nous connaissons le désintéressement avec lequel ils ont combattu, que nous considérons qu'il est de notre devoir, lorsque l'un d'eux disparaît, de rappeler les services rendus, de les montrer en exemple aux jeunes, aux nouveaux élus, et de leur dire :

« Voilà les hommes intègres qu'étaient nos anciens, voilà ce qu'ils ont fait pour la République : soyez dignes d'eux. »

Parsy était un de ceux dont l'exemple mérite d'être suivi, un des plus vaillants, aux convictions ardentes, dont le dévouement et le désintéressement n'étaient égalés que par sa modestie.

Nous perdons en lui un ami sincère et dévoué, dont le souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs.

Puissent les nombreux témoignages d'affectueuse sympathie qui entourent sa mémoire atténuer la douleur de sa famille si cruellement éprouvée.

Une importante arrestation. — Les agents de sûreté Labbe et Cochez passant rue du Moulin vendredi après-midi, croisèrent un individu porteur d'un paquet contenant des pelles ; ses allures leur paraissant suspectes, les agents filèrent l'individu et le virent entrer chez M. Théodore Prouvost, épicier, rue Decrême, 34.

Au bout de quelques minutes les agents entrèrent à leur tour dans le magasin et l'interrogèrent ; l'individu, nommé Petit Désiré, âgé de 21 ans, né à Roubaix, sans domicile fixe, pressé de questions, déclara avoir volé les pelles, au nombre de 26, chez M. Edouard Mulliez, quincaillier, rue de Lannoy, 185. Les objets volés ont une valeur totale de 15 fr.; Mme Prouvost déclara que l'individu lui avait offert de les vendre pour 5 francs.

Désiré Petit a déjà subi deux condamnations, dont une notamment à 6 ans de correction pour incendie volontaire et vols.

Les agents de sûreté ont opéré des perquisitions et ont trouvé dans les chambres où il avait logé des limes, couteaux et autres outils avec lesquels les malfaiteurs opèrent ; il y a donc tout lieu de croire que Désiré Petit est l'un des principaux voleurs de caves.

Les vols de caves. — Malgré les nombreuses arrestations déjà opérées, la bande continue ses exploits,

En effet depuis une quinzaine de jours nous avons déjà à plusieurs reprises eu à relater plusieurs vols ; la semaine dernière c'était le quartier du boulevard d'Armentières et de la rue Cuvier qui était visité par les malfaiteurs.

Une quantité de marchandises avaient été enlevées chez M. Quint, boucher et une certaine somme d'argent dans une autre maison.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, la bande a travaillé dans le quartier de l'église Saint-Jean-Baptiste et principalement dans les rues Claude Lorrain et de Beaumont.

Après avoir forcé la porte d'entrée, munie d'un cadenas, ils ont trouvé, dans le champ, deux échelles de plafonneurs, qui ont servi à pénétrer par le mur de clôture donnant dans le jardin de M. Louis Bossut.

Une fois dans le jardin ils ont forcé la porte grillagée, donnant accès à la cour de la maison d'habitation, puis sont entrés dans la buanderie.

Ils essayèrent de forcer la porte de la cuisine, mais le chien qui se trouvait dans cette pièce donna aussitôt l'éveil. Lorsque M. Bossut descendit, les voleurs avaient déjà pris la fuite, sans avoir eu le temps de rien emporter. Il était en ce moment une heure du matin.

Les malfaiteurs se cachèrent dans un champ voisin, et, une demi-heure après, ils essayèrent d'opérer dans la rue Claude-Lorrain où ils enlevèrent les soupiraux des caves des maisons occupées par MM. Delsalle, curé de Saint-Jean-Baptiste, et Bonnet, menuisier. Ce dernier ayant entendu du bruit descendit avec son fusil, mais à son arrivée les individus avaient déguerpi.

Chez M. Deforest, à l'extrémité de la rue de Beaumont, ainsi que dans de nombreuses habitations, les soupiraux ont été enlevés ; cependant aucun vol n'a été constaté.

M. Van Costenoble, commissaire du 3e arrondissement, averti vendredi dans la matinée, s'est rendu immédiatement sur les lieux et a ouvert une enquête.

Les Anciens Elèves de l'Ecole Turgot. — Nous apprenons que l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Turgot, organise pour le dimanche, 3 juillet prochain, dans la vaste salle du Ratier-club, chez M. Marissal, rue de l'Ommelet, un grand concert-festival au bénéfice des enfants nécessiteux de l'Ecole de la rue Turgot.

Comme toujours, cette association n'a rien négligé pour assurer à ce concert tout l'éclat possible. Un grand nombre de sociétés françaises et étrangères de musique et de gymnastique prêteront leur concours à cette fête qui sera certainement une des plus brillantes de la saison.

On nous assure aussi qu'un artiste des plus distingués, grand succès des Folies-Bergères de Paris viendra donner une séance du plus haut intérêt.

Le concert sera suivi d'un bal à grand orchestre. Le prix des cartes est de 1 fr. pour les hommes et de 50 cent. pour les dames. Elles donnent droit au concert et au bal.

Socialistes fourmisiens à Roubaix. — Renard et Dubois, de Fourmies, sont descendus à Roubaix vendredi après-midi et ont visité le local de la société coopérative la « Paix, » dans le but de fonder un établissement du même genre dans leur localité.

Résultats d'adjudication. — Hier matin a eu lieu à la mairie l'adjudication en cinq lots des travaux d'installation d'une conduite d'eau de la Lys rue de Barbieux et la construction de deux réservoirs au Huchon.

1er lot, soubassements en maçonnerie, 37.500 fr. Jules Masson fils à Roubaix, 5 0[0 adjudicataire.

2° lot, cuves métalliques, 50.000 fr. Eugène Kutermunck à Arras, 37 0[0 d'augmentation. Société d'Hautmont, Gouvin directeur, 5 0[0 d'augmentation. Louis Fontaine, à Roubaix, 1 0[0 de rabais, adjudicataire.

3° lot, tuyaux et pièces spéciales en fonte, 27.900 fr. Dürenne Antoine à Paris, 0.50 0[0 de rabais. Xavier Rogé, administrateur des hauts fourneaux de Pont-à-Mousson, 2 fr. 10 0[0 de rabais, adjudicataire.

4° lot, plomb en saumons, 1.040 fr. Georges Decroix à Lille, 11 fr. 25 0[0 adjudicataire. Jules Suys à Tourcoing, 5.50 0[0.

5° lot, robinets-vannes, 1.816 fr. A. Chappée au Mans, 8 0[0. G. Watson, à Paris 13 0[0, adjudicataire.

La commission mixte s'est réunie à l'issue de l'adjudication pour l'installation d'une conduite d'eau rue de Barbieux et construction de réservoirs au Huchon, et s'est entretenue jusqu'à 8 heures du soir (depuis 4 heures 1[2) sur les questions relatives aux eaux potables.

Nous croyons pouvoir annoncer que l'achèvement de ces travaux exigera encore plus d'un an.

La question des eaux de la Lys a été discutée également, mais aucune décision n'a été prise sur différentes propositions relatives en jeu.

Sauvetage d'enfant. — M. Louis Dekaiser, âgé de 20 ans, demeurant rue Turgot, cour Duforest, longeant le canal vendredi, vers 7 heures du soir, a retiré de l'eau un enfant d'une dizaine d'années, derrière le couvent de la Visitation.

A l'Ecole de natation. — Dans l'après-midi de vendredi, Mlle Jeanne G… âgée de 18 ans, sortait du bassin de l'Ecole de natation lorsqu'elle fut prise d'une violente attaque de nerfs.

Les soins nécessaires lui furent prodigués et Mlle G… put ensuite retourner à son domicile, rue des Arts.

Combat de coqs. — Une belle partie de coqs 2,3 mort aura lieu aujourd'hui chez M. Dutert, boulevard de la République contre le Réveil du jour dit Petit Louis.

Porte-monnaie trouvé. — M. Boulanger, demeurant rue de l'Espérance, 38, a déposé au bureau de M. le commissaire central où on peut le réclamer, un porte-monnaie qu'il a trouvé sur la voie publique.

Avis. — Le sieur Emile Dérickère a l'honneur d'informer ses concitoyens, les cabaretiers de l'Epeule, du fort Sion, de la rue de Lille et du Trichon, qu'une dernière réunion à l'effet d'élaborer un programme pour les fêtes du 14 juillet, aura lieu chez lui, rue de l'Epeule, 34, « Au Petit Manuel », près l'abreuvoir, le mardi 28 courant, à 8 h. du soir.

COUPONS

Le **Crédit Lyonnais**, agences de Roubaix et Tourcoing paie **dès maintenant et sans aucun frais** tous les Coupons français et étrangers à l'échéance du 1er juillet, et dont les prix sont officiellement connus.

GARDE DE TITRES

Le **Crédit Lyonnais**, agences de Roubaix et Tourcoing reçoit en dépôt les titres de toute nature, l'Orfèvrerie, l'Argenterie, et en général tous les objets précieux.

27jn7jt—4741

EAU DE TOILETTE DU CONGO

Pour la blancheur du teint, la beauté du visage,
La douceur de la peau, la jeunesse des traits,
Son efficacité, son parfum pur et frais
Charment les délicats, qui tous en font usage.

Victor Vaissier, créateur du Congo.

Dépôt à Roubaix, M. Duyver, coiffeur, rue de la Gare.

TOURCOING

LES

Exploits d'une bande de forcenés

Nouvelles arrestations

Nous avons longuement relaté dans notre numéro d'hier les tristes exploits de cette bande de cinq individus qui jeudi soir sema la terreur dans le quartier du Tilleul, en envahissant la demeure des époux Demulder.

Aux arrestations des frères Vandecasteel sont venues s'ajouter deux nouvelles arrestations. Celles du nommé Achille Flipo, 20 ans, tisserand, qui habite rue de Lille, et Gustave Vandekerkhove, 17 ans, qui se trouvaient parmi ceux qui tentèrent de s'oppo-